

Présents : IA (Inspecteur d'Académie, Secrétaire Général, DPE), IEN (Mmes Dumont et Delbac et M. Jolivet), Syndicats (6 SNUipp-FSU, 2 SE-UNSA)

Approbation des comptes-rendus de la CAPD du 18 octobre, 29 août et 4 juillet 2011

Fusion des conseils d'école pour les RPI

L'IA procède à la désignation des présidents des conseils d'école pour les RPI qui en ont fait la demande

PROMOTIONS

Déclaration des élus du SNUipp concernant le projet d'évaluation des enseignants (*voir fin du compte-rendu*).

Commentaires de l'administration : L'IA se félicite du renouvellement de la CAPD. « Le dialogue paritaire est un élément déterminant à mes yeux ». « Concernant les inspections, le suivi régulier n'est pas facile à mettre en place. Un enseignant du 1^{er} degré devrait être inspecté tous les 3 ans. On n'y est pas. Pour résorber les retards, les IEN devraient inspecter 53% des enseignants du département cette année. Nous sommes toujours en difficulté sur les délais de transmission des rapports. Je me suis attaché fortement et sévèrement à résoudre cette situation. »

L'Inspecteur d'Académie va même jusqu'à émettre de fortes réserves sur le projet du ministère. « Un pédagogue doit être suivi par un expert en pédagogie », « personne n'est d'accord sur l'idée d'un suivi purement administratif ». Il se dit favorable à une évaluation plus globale (cycle, école) englobant tous les aspects du métier. Il évoque aussi l'aspect « infantilisant » et « réducteur » de la note. « Aujourd'hui les rapports d'inspection sont une mine d'information mais nourrissent des armoires fermées ».

Interrogé sur les dépassements de note par les représentants du SNUipp et du SE, il indique qu'aucun dépassement de note (grille départementale de notation consultable sur le site du SNUipp15) n'a été accordé. C'est le cas depuis trois ans afin de « ramener » le maximum de personnes dans la grille et de limiter les écarts de traitement qui avaient cours jusqu'alors. Il nous affirme qu'il ne cèdera pas sur cette règle bien que régulièrement sollicité par les IEN. Les représentants du SNUipp approuvent, sans réserve, cette démarche et invitent l'IA à continuer sur cette voie. C'est la seule solution qui permet de réguler le système actuel et d'éviter de trop forts écarts de traitement et d'avancement.

256 enseignants promus lors de cette CAPD.

ECHELON	Nb promus grand choix	Barème ² dernier promu grand choix	Nb promus choix	Barème ² dernier promu choix	Nb promus ancienneté	Barème ² dernier promu ancienneté	Total promus
4					30	12,5	30
5	8	18			19	13,5	27
6	9	23	15	22,5	7	19	31
7	13	28,5	22	28,75	8	25	43
8	10	35	20	34,75	5	31	35
9	12	51,64	21	41,75	4	41	37
10	7	63,85	12	53,86	4	53,89	23
11	8	72,99	13	73,64	1	65,38	22
6 ^{ème} HC ¹							4
7 ^{ème} HC ¹							3
Hors contingent ³							1

¹ Avancement automatique

² Barème promotion = $(1,5 \times \text{AGS}) + \text{note}$

³ Directeurs d'écoles application et d'établissements spécialisés qui avancent systématiquement au rythme le plus rapide.

Nous avons posté aujourd'hui un courrier individuel à tous les collègues syndiqués concernés pour les informer de leur promotion.

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les rapports d'inspection et inspection

53% des enseignants du département devraient être inspectés pour remettre à niveau tous les retards, ce qui correspond à plus de 100 inspections par an pour chaque IEN. Impossible selon l'IA à moins de revoir le nombre d'IEN ou leurs missions.

Le choix s'est donc porté sur les retards entre 3 et 6 ans (25%) et les inspections obligatoires (T2, urgence, retour après visite...).

Note fictive donnée aux PE2 considéré comme étant à l'échelon 3 alors qu'ils sont au 4

Certains collègues T2 ont été inspectés avec une proposition de note à 11, ce qui correspond à la note fictive donnée à tous les T1 (échelon 3). Les T2 étant automatiquement promus au 4^{ème} échelon à compter du 1^{er} septembre devraient avoir une note comprise entre 10.5 et 13. L'IA et les IEN avouent qu'ils n'avaient pas fait attention à cette nouveauté entraînée par la réforme de la maîtrise. Les notes attribuées cette année aux T2 devraient donc être re-calibrées par les services de l'IA. Pour les années prochaines, l'IA propose d'avancer la CAPD « promotions » et de décaler les inspections des T2 après cette CAPD.

Formation CAPA-SH et modules d'initiatives nationales

Une proposition de stage pour les personnes effectuant la formation au CAPA-SH en candidat libre a été faite aux collègues. L'IA nous informe que des formations CAPA-SH seront à nouveau ouvertes l'an prochain. On n'y croyait plus ! On s'oriente vraisemblablement vers un dispositif de formation en alternance sur Clermont (IUFM) et Aurillac (IEN ASH et CP ASH). Moins coûteux qu'une formation basée exclusivement à Clermont, cette modalité serait aussi plus accessible pour les collègues qui s'interrogent, à juste titre, sur le fait de « vivre » pendant un an sur Clermont.

Point de situation sur les contrats aidés pour l'aide administrative aux directeurs

Actuellement, 13 CUI prioritaires sur l'aide administrative. Les dotations sont en baisse. La précarisation, elle, s'accroît. De contrats de 12 mois à 26 h, nous sommes passés à des contrats de 3 mois sur 20h. La précarité tend aujourd'hui vers le niveau zéro. Suite aux demandes des écoles et à une enquête menée par les services de l'IA et les IEN, 5 nouveaux contrats seront embauchés en janvier. Rappelons ici que ces micro-contrats ne répondent en rien aux besoins réels de la direction et du fonctionnement de l'école. Une ambition toute autre est nécessaire. Mais, depuis 2005, le ministère fait la sourde oreille. Des pansements sur une jambe de bois...

Vos élus SNUipp15 : Nathalie Moncanis, Claire Van Theemst, Julien Barbet, Christèle Irle, Sophie Marsan, Emeric Burnouf

Déclaration des élus SNUipp-FSU 15 CAPD du 9 décembre 2011

Cette CAPD s'ouvre, aujourd'hui, cinq semaines après les élections professionnelles de la fonction publique. Ce vote s'est apparenté à un parcours du combattant pour les milliers de collègues qui étaient appelés à élire leurs représentants. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le SNUipp-FSU sort renforcé de ce scrutin, particulièrement dans les élections à la CAPD du Cantal.

Ce vendredi, de nouveaux représentants « fraîchement » élus, vont découvrir une instance bien mise à mal. Les ministres Ferry, De Robien, Darcos, Chatel se sont tous attachés à attaquer frontalement l'existence même de ces instances paritaires. Leur détermination à rompre le dialogue social se concrétise d'année en année.

Les CAPD se concentraient jusqu'alors sur quatre attributions « phares » :

- Formation
- Mouvement inter-départemental
- Mouvement intra-départemental
- Avancement

La formation a été réduite à sa portion congrue.

Les résultats des mouvements sont divulgués avant la tenue des instances paritaires.

La question de l'avancement est aujourd'hui l'objet d'une tempête médiatique et d'une fronde partagée par tous nos collègues et toutes les organisations syndicales.

Le ministère vient de dévoiler son projet concernant la réforme de l'évaluation des personnels dans l'éducation. La première CAPD « promotions » pour certains d'entre nous sera peut-être, aussi, la dernière.

Ce projet, le SNUipp le rejette en bloc :

- **Il méprise nos métiers** : le cœur du métier enseignant (l'enseignement, les activités pédagogiques dans la classe) serait désormais évalué par le supérieur hiérarchique dans le cadre de l'entretien professionnel. Les critères d'évaluation valoriseront l'application servile des réformes et des consignes en niant la spécificité de nos métiers et de nos missions.
- **Il freine l'avancement de tous** : avancement au rythme le plus lent pour tout le monde (équivalent des promotions « à l'ancienneté » actuelles). « Possibilité » (pas d'obligation donc) pour l'IEN d'attribuer jusqu'à 5 mois de bonus d'ancienneté pour les plus « méritants », jusqu'à 2 mois pour les « un peu moins » méritants, et rien du tout pour les autres...
- **Il rend possible la délégation de l'autorité hiérarchique** : « En cas de nécessité liée à la continuité du service public, l'autorité hiérarchique peut également désigner un autre fonctionnaire pour mener les entretiens d'évaluation au sein des écoles ou établissements. » A qui ? Aux directeurs d'école ? Aux conseillers pédagogiques ?
- **Il constitue un recul salarial sans précédent** : en rallongeant la durée d'avancement, le ministère prive les personnels de la source principale d'augmentation de salaire (depuis le gel du point d'indice). Ce projet de réforme est donc une politique structurelle de baisse des salaires qui ne dit pas son nom.

Pour autant, le SNUipp ne se posera pas en conservateur intangible du système actuel. Nous dénonçons chaque année, ici, dans cette instance, ses limites et ses injustices. Actuellement, il existe un différentiel de 10 ans pour atteindre l'échelon terminal de la classe normale entre un enseignant avançant au rythme le plus rapide et celui avançant à l'ancienneté. Cette injustice repose principalement sur la note, la fréquence des inspections et le non-respect du délai de transmission des rapports que nous connaissons bien dans notre département.

Le projet du gouvernement va bien plus loin en rajoutant de l'arbitraire à l'injustice.

Le SNUipp défend une toute autre vision de l'avancement : l'accès le plus rapide pour tous à l'indice 783 dans le cadre d'une classe unique. Utopie ? C'est pourtant le système dont disposent déjà les inspecteurs.

Luc Chatel sentant le mécontentement monter a vainement tenté de détourner la colère des enseignants en annonçant une revalorisation des salaires, jeudi 24 novembre lors du salon de l'Education. Ces annonces ne concernent que les enseignants en début de carrière (15% de la profession).

Personne n'est dupe. Ces annonces, ces projets, ces réformes n'offrent en rien des perspectives aux collègues inquiets, méprisés et en colère que nous représentons.

Les délégués SNUipp-FSU 15

Nathalie Moncanis, Julien Barbet, Claire Van Theemst, Christèle Irle, Sophie Marsan et Emeric Burnouf